REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal CC ALF 40100

Numéro SIRET : **20007076100107**

POSTE COMPTABLE : **TRESOR PUBLIC AMBERT**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Zone d'activités MARAT 43900**

ANNEE 2019

AR PRÉFECTURE

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ZONE ACTIVITÉS MARAT

Numéro de l'acte :	BP_2019_439
Date de la décision :	11/04/2019
Identifiant unique de l'acte :	063-200070761-20190411-BP_2019_439-BF
Acte transmis par :	Olivier GALLO-SELVA
Collectivité emettrice :	Com Com Ambert-Livradois-Forez
Date de l'accusé de réception :	19/04/2019
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Matière de l'acte :	Finances locales / Decisions budgetaires
Document :	99_BU-063-200070761-20190411-BP_2019_439-BF-1-1_1.xml (Document original)
Date de dépôt de l'acte :	19/04/2019 14:39:34
Date d'envoi de l'acte :	19/04/2019 14:41:07
Date de réception de l'AR :	19/04/2019 14:41:50

SOMMAIRE

I.Vote du budget

p.2 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.3 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.4 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.6 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
p.8 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.9 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3 - Etat des provisions		X
A4 - Etalement des provisions		X
p.10 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.11 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A7 - Etat des charges transférées		X
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.12 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.13 D2 - Arrêté et signatures	X	

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**		**5 220,00**	
605	Achats de matériel, équipements et travaux		5 000,00	
63512	Taxes foncières		220,00	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**0,00**	
65	**Autres charges de gestion courante**		**0,00**	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**5 220,00**	
66	**Charges financières (b)**		**2 303,00**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		2 423,00	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		-120,00	
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**0,00**	
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)**		**0,00**	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**7 523,00**	
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)***		***199 328,83***	
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*		*199 328,83*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**199 328,83**	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement***		***2 643,00***	
608	*Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement*		*2 643,00*	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***201 971,83***	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**209 494,83**	

RESTES A REALISER 2018 (11)	**0,00**
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**81 311,86**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**290 806,69**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	530,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	650.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-120.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		**0,00**	
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**		**197 446,61**	
7015	Ventes de terrains aménagés		197 446,61	
74	**Dotations, subventions et participations**		**0,00**	
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,00**	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			**197 446,61**	
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	
77	**Produits exceptionnels (c)**		**0,00**	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			**197 446,61**	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***		***90 717,08***	
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*		*90 717,08*	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement***		***2 643,00***	
796	*Transferts de charges financières*		*2 643,00*	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			***93 360,08***	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			**290 806,69**	

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	**0,00**
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**290 806,69**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**		**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**		**0,00**	
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**		**0,00**	
	Total des dépenses d'équipement		**0,00**	
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**	
13	**Subventions d'investissement**		**0,00**	
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**8 310,00**	
1641	Emprunts en euros		8 310,00	
26	**Participations et créances rattachées à des participations**		**0,00**	
27	**Autres immobilisations financières**		**0,00**	
020	**Dépenses imprévues (investissement)**		**0,00**	
	Total des dépenses financières		**8 310,00**	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		**8 310,00**	
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***		***90 717,08***	
	Charges transférées (9)		***90 717,08***	
3351	*Terrains*		*90 717,08*	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		***90 717,08***	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**99 027,08**	

RESTES A REALISER 2018 (11)	**0,00**
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**10 508,22**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**109 535,30**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
	Total des recettes d'équipement		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
	Total des recettes financières		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)*		*199 328,83*	
3351	*Terrains*		*199 328,83*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*199 328,83*	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		*199 328,83*	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		199 328,83	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	199 328,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

II

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

II

A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 310,00	I	8 310,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 310,00		8 310,00
1641	Emprunts en euros	8 310,00		8 310,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 310,00	0,00	D001	10 508,22	18 818,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		199 328,83	III	199 328,83
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		**199 328,83**		**199 328,83**
3351	*Terrains (4)*	*199 328,83*		*199 328,83*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**199 328.83**	**0.00**	**0.00**	**0,00**	**199 328,83**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**18 818,22**
Ressources propres disponibles	IV	**199 328,83**
Solde	V = IV - II (6)	**+ 180 510.61**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**197 446,61**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le PRESIDENT,

A ....., le .....

Le PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session .....

A ....., le .....

Date de convocation :

Les membres du Conseil Communautaire,

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - Zone d'activités MARAT 43900	BP 2019

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le PRESIDENT,
A Dore-l'Eglise, le 11/04/2019
Le PRESIDENT

Nombre de membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 56
Nombre de suffrages exprimés : 66
VOTES : Pour : 66
Contre : 00
Abstention : 00

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Dore-l'Eglise, le 11 avril 2019

Date de convocation : 03/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

ALEXANDRE Christian	
ALLEGRE-CARTIER Stéphanie	
ARDEVOL Didier	
BACHELERIE Laurent	
BARD Roger	
BARRIER Daniel	
BEAULATON Michel	
BERAUD Bernard	
BESSEYRE Patrick	
BOST Nadine	
BOSTVIRONNOIS Jean	
BOURRON Olivier	
BRAVARD Michel	

CARPIN Stéphane	
CASSIERE Michel	
CHALENDAR Roland	
CHANAL Paul	
CHANTELAUZE Alain	
CHARLET Marc-Alain	
CHARMOIS Alain	
CHARTOIRE Mireille	
CHATAING Marthe	
CHAUTARD François	
CHAUVET Louis	
CHEVALEYRE Eric	
CHEVALEYRE Serge	
CHEVALEYRE Suzanne	
COQUEL Didier	
CORNOU Gérard	
COUPAT Jean-Luc	

COURCELLE Philippe	
COURTHALIAC Laurent	
COURTINE Georges	
CREPET Gérard	
DAUPHIN François	
DAURAT Jean-Claude	
DEMATHIEU Sylvie	
DENIMAL Christiane	
DESGEORGES Chantal	
DINOUARD Florence	
DOUARRE Patrice	
DUBIEN Roger	
DUBOURGNOUX Eric	
DUGNAS Sébastien	
DUTOUR Michelle	
ECHALIER Marilyn	
FACY Chantal	

FARGETTE Frédéric	
FAUCHER Patrick	
FAURE Bernard	
FAURE Pierre	
FAVERIAL Marie-Claude	
FAVERSIENNE Michel	
FAVEYRIAL Christian	
FAVIER Bernadette	
FONLUPT Mireille	
FORESTIER Daniel	
FORESTIER CHIRON Marc	
FORTIER Valérie	
FOUGERE Myriam	
FOULHOUX Pascal	
FOURNET Dominique	
FOURNET FAYARD Yves	
FOURNIOUX Danielle	

FOURT Didier	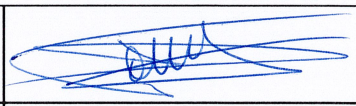
GACHON Huguette	
GACHON Fabienne	
GAGNAIRE Jean-François	
GARRIER Maurice	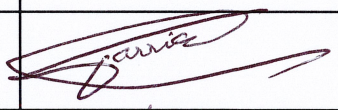
GENESTIER Jean-Pierre	
GIRON Dominique	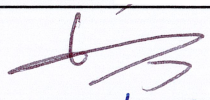
GORBINET Guy	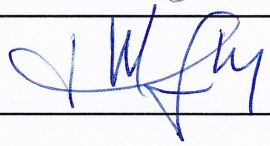
GOURBEYRE Elodie	
GRANGIER Patrick	
GRENIER Gérard	
GUENOLE Christian	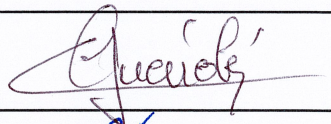
GUY Marielle	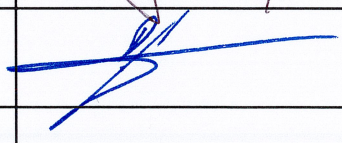
HERNANDEZ Jean-Marie	
IMBERT Johan	
JOUBERT Serge	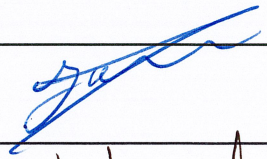
LABARY Suzanne	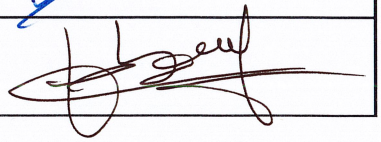

LAFONT Jean-Luc	
LAROCHE Mireille	
LEFIEUX Karine	
LUCHINO Albert	
MARNEAU Michel	
MARTIN Isabelle	
MERY Pierre	
MOLIMARD Alain	
MONDIN Corinne	
MONNERIE Simone	
MOREL Michel	
MORISON Georges	
NOURRISSON Raymond	
PASTEL Bernard	
PAULET Daniel	
PAULET Jean-Yves	
PELIN Simon	

PERIGNON Agnès	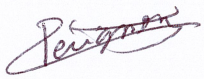
PEROT Florence	
PEUDEVIN Mireille	
PISSAVIN Michel	
POMMERETTE Daniel	
POMMIER Patrick	
PONSONNAILLE Françoise	
POUGET Jacques	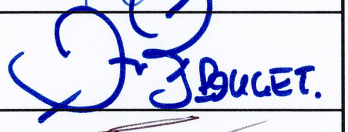
POUGET Jean-Philippe	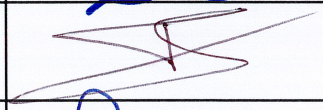
PROVENCHERE Arnaud	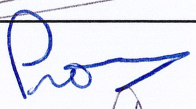
PUMAIN Odile	
RAFFIER Daniel	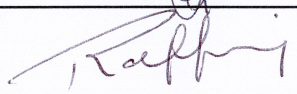
REBORD Marie-France	
REINHART Thierry	
RICHARD Jean-Claude	
RICOUX Christian	
ROCHETTE Michel	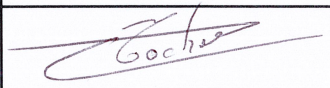

RODIER Simon	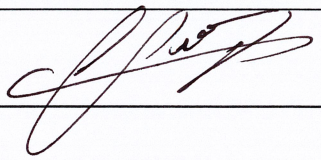
ROMEUF Isabelle	
SAîS William	
SAUVADE Christine	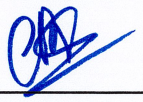
SAUVADE Michel	
SAUVADET Guy	
SAVINEL Jean	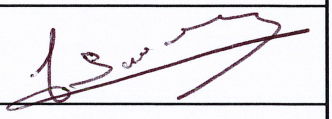
SIMONDET Jean-Claude	
TARRIT Jean-Marc	
TERME Mathieu	
TOITOT Fabrice	
TOURLONIAS Pierre	
TRAUCHESSEC Gilles	
VEYRIERE Christophe	
VIALLARD Jean-Luc	
VIALLE Danielle	
VOISSET Yvette	

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

VOLDOIRE André	
ROCHE Michel	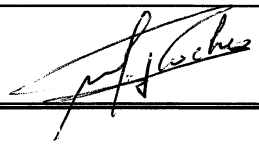

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Ambert, le .....